

Appel à projets en Entrepreneuriat féminin 2017

RÈGLEMENT



Agence
pour l'Entreprise
& l'Innovation

ENTREPRENEURIAT
FÉMININ


Wallonie
ENTREPRISE
INNOVATION
& NUMÉRIQUE

APPEL A PROJETS EN ENTREPRENEURIAT FEMININ - 2017

« Le management collaboratif et l'entrepreneuriat coopératif conjugués au féminin »

Règlement

1. Contexte des appels à projets « Entrepreneuriat féminin 2016-2019 »

Dans le cadre de sa déclaration de politique régionale 2014-2019, « *le Gouvernement wallon souhaite faire émerger des générations entreprenantes et faire de la Wallonie une région entreprenante et pour cela entend (...) poursuivre les actions de soutien et d'accompagnement à l'entrepreneuriat féminin et améliorer leur coordination* ».

Une mission déléguée a été confiée à l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) afin de concevoir et mettre en œuvre un programme pluriannuel 2015-2020 de soutien à l'entrepreneuriat féminin.

Le pilotage wallon par l'AEI vise notamment à développer des projets communs avec et entre les opérateurs et acteurs de terrain. Des appels à projets innovants et ambitieux ont lieu annuellement dans les thématiques en phase avec les mesures de soutien à l'entrepreneuriat.

Les femmes représentent encore une minorité parmi les chefs d'entreprise et entrepreneurs alors qu'elles pourraient explorer de nombreux domaines et y faire valoir leurs compétences. Constat d'autant plus étonnant que les femmes représentent la moitié de la population, qu'à la sortie de leurs études, elles ont un haut niveau de compétences et sont aussi nombreuses que les hommes à exprimer un désir d'entreprendre.

Les appels à projets thématiques ambitionnent d'agir significativement sur l'envie et les possibilités d'entreprendre, sur l'audace et l'ambition d'entreprendre et de croître des entrepreneurs.

En 2016, la thématique était le développement de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur numérique. Les 4 lauréats étaient Crédal, Womanity, Interface 3 et l'Union des Agricultrices Wallonnes.

2. Objectifs spécifiques de l'appel à projets 2017.

La thématique de l'appel à projets 2017 est « le management collaboratif et l'entrepreneuriat coopératif conjugués au féminin ».

Le management collaboratif

De nouvelles pratiques managériales émergent. On observe une adaptation et une transformation du modèle managérial à un management plus collaboratif. Ce type de management dit « agile » et de type holistique repose sur le principe que tous les salariés de l'entreprise ont les capacités de prendre des initiatives, d'endosser des responsabilités, de participer et de contribuer au développement de leur entreprise et à sa réussite.

Ce changement ouvre des dimensions nouvelles en matière de management : mise en place de dynamiques participatives et collaboratives, recherche de performance collective, déploiement de la créativité, implication plus forte des travailleurs, processus d'intelligence collective, ...

Plusieurs études font apparaître que lorsque les femmes sont leaders, elles orientent plus naturellement leur leadership vers une vision démocratique, des approches participatives et le lien interpersonnel qui les rapprochent du modèle de management collaboratif. Outiller les entrepreneures de méthodes et d'approches leur permettant de mieux explorer et intégrer le management collaboratif dans la gestion de leur PME, présenter des rôles modèles de cheffes d'entreprise ayant réussi ce type de management contribueraient certainement à soutenir les femmes dans leur rôle de manager.

Par ailleurs, de nombreuses femmes s'inscrivent dans une démarche d'auto-emploi lorsqu'elles développent leur activité, leur entreprise. Pour répondre à des demandes du marché, il leur arrive fréquemment de faire appel à d'autres indépendantes de manière naturelle et non structurée. Il pourrait être utile de favoriser la mutualisation de leurs compétences et de la structurer. La coopérative pourrait être une réponse adaptée, susceptible de renforcer chacune et de donner un coup d'accélérateur à leur croissance.

L'entrepreneuriat social et coopératif

L'entrepreneuriat social et coopératif va encore plus loin que la dynamique collaborative dans la gestion de l'entreprise. D'une part la gouvernance et la gestion participatives sont inscrites dans l'ADN des coopératives (une personne= une voix) et l'entrepreneuriat y est collectif. On assiste d'ailleurs au foisonnement de coopératives portées par des communautés : les coopératives citoyennes, les coopératives de producteurs, les coopératives d'artistes, ...

D'autre part, les entreprises sociales et coopératives partagent d'autres types de valeurs, visent une finalité de type sociétal ou social et, tout en autorisant la redistribution de dividendes, limitent ceux-ci au profit de l'objet social de l'entreprise.

Ce type d'entrepreneuriat est une piste pour les femmes en quête de sens et souhaitant une implication plus grande au service de la collectivité. Or, on constate que, statistiquement, seuls 30 % des créateurs d'entreprises en économie sociale et solidaire sont des femmes.

Un appel à projets sur les aspects collaboratifs et coopératifs a donc tout son sens et vise à :

- Encourager les femmes à entreprendre en adoptant un management collaboratif, coopératif ou en créant une coopérative permettant entre autres, de mutualiser leurs compétences et leur offre de produits/services ;
- A sensibiliser, accompagner les femmes à créer ou développer leur entreprise sur la thématique de l'appel à projets ;
- Favoriser la mise en lumière des entrepreneures actives dans ces modèles.

3. Cibles et procédures

3.1. Cibles de l'appel.

L'appel à projets s'adresse :

- aux associations et opérateurs actifs dans la promotion de l'entrepreneuriat féminin en Wallonie ;
- aux opérateurs agréés du réseau d'animation économique/technologique du paysage de l'AEI, actifs dans les thématiques en lien avec l'appel à projets et qui démontrent une expertise et/ou une approche volontariste en matière de genre ;
- aux agences conseils en économie sociale.

N.B : Les opérateurs dont le siège social est situé hors Wallonie peuvent intervenir dans un partenariat avec un opérateur chef de file ayant son siège en Wallonie.

3.2. Bénéficiaires finaux :

Les bénéficiaires finales des projets sont des femmes entrepreneures ou en devenir et désireuses d'adopter un management collaboratif ou impliquées en tant que coopératrices dans des entreprises collectives et coopératives.

3.3. Critères de sélection

L'AEI invite les opérateurs et acteurs de terrain à proposer un mix équilibré entre formation/animation et développement de projets et à éviter des propositions strictement centrées sur de la formation. L'AEI attend des propositions créatives et innovantes.

Les projets seront donc évalués selon les critères suivants :

- Partenariat rassemblant des opérateurs mutualisant leurs compétences, expertises et réseaux en lien avec la thématique de l'appel à projets ;
- Originalité/caractère innovant de l'initiative ;
- Capacité à insuffler des modèles inspirants chez les entrepreneures/cheffes d'entreprise ou capitaliser sur les modèles inspirants ;
- Pertinence, faisabilité des actions envisagées et calendrier de ces dernières ;
- Caractère reproductible et pérenne des actions mises en place ;
- Cohérence du budget par rapport aux objectifs/résultats à atteindre.

Les 2 premiers critères ont une importance majeure.

4. Budget.

Le présent appel à projets, doté d'une enveloppe de 130.000 €, pourra soutenir un nombre de projets à déterminer en fonction de leur qualité et du respect des critères.

En cas de partenariats entre opérateurs wallons, la subvention sera adaptée. Le budget pourra être supérieur. Le montant accordé fera l'objet d'une appréciation par le jury.

5. Dépôt de candidature et calendrier.

Dépôt de candidature.

Pour introduire un projet, le candidat ou l'opérateur « chef de file » du partenariat remplit le formulaire de candidature. Il doit être renvoyé sous format PDF à l'AEI au plus tard pour le 30 mai 2017 à midi par mail à valerie.peetersille@aei.be et elise.bourguignon@aei.be

L'AEI vérifiera alors que le projet répond à la philosophie de l'appel. Si celui-ci est recevable, il sera transmis aux membres du jury qui analysent la pertinence de la demande en fonction des critères d'évaluation.

Calendrier :

Ouverture des candidatures	20 avril 2017
Clôture des candidatures	30 mai 2017
Analyse	Du 1 ^{er} au 14 juin 2017
Jury	Mi-juin 2017

6. Suivi des projets.

Suite à l'acceptation du projet, une convention sera signée entre l'AEI et le candidat ou l'opérateur chef de file du partenariat s'il y a lieu.

Le montant du projet sera libéré en deux phases : un acompte de 75 % est liquidé à la signature de la convention. Le solde est liquidé à la clôture du projet après remise du rapport d'activité et des justifications des dépenses.

Un comité d'accompagnement de l'ensemble des projets sera organisé par l'AEI en cours de projet. L'AEI opérera également un suivi des projets suivant des modalités à définir en collaboration avec les bénéficiaires.

Le projet devra être mis en œuvre dès la notification de validation au candidat ou opérateur chef de file. L'action et les dépenses liées à l'action seront éligibles dès notification, et ce, jusqu'au 30 juin 2018.

7. Contact.

Valérie PEETERSILLE :

Tel : 04/220.51.14

Mail : valerie.peetersille@aei.be